

DOSSIER CONSULTATION

MAPA DA EHOTE 15.0004

La procédure de consultation utilisée est celle de la procédure adaptée, prévue à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Les dispositions du CCAG relatives aux marchés publics de fournitures et de services connues à la date du lancement de la procédure sont applicables au présent marché.

Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) des Marchés Publics de fournitures courantes et services (**Arrêté du 19 janvier 2009** -JORF n°0066 du 19 mars 2009 et son annexe)

1/ Expression du besoin :

2 lots.

Lot 1 : Planches d'étiquettes adhésives « Suivi injection/perfusion » pré-imprimées

- Petites étiquettes – 24 étiquettes par planches selon modèle
- Grandes étiquettes – 8 étiquettes par planches selon modèle
-

Lot 2 : Planches d'étiquettes « Suivi chimiothérapie »

Planches format A4 comportant sur la partie haute

- 2 étiquettes 97*50mm avec une bande rouge de 7mm en bas de l'étiquette
- 2 étiquettes de 97*25mm

Les étiquettes seront imprimées par un logiciel spécifique qui imprimera également des informations sur papier non adhésif standard (80g) sur le bas de la feuille. (cf exemple joint. Les pointillés représentent les étiquettes. La partie hachurée représente la bande rouge).

2/ Quantité :

LOT 1 : Planches d'étiquettes adhésives « suivi injection/perfusion » pré-imprimées

- Petites étiquettes : 2 000 planches de 24
- Grandes étiquettes : 31 000 planches de 8

Lot 2 : Planches d'étiquettes « Suivi chimiothérapie » : 10 000 planches

Les quantités sont données à titre indicatif pour une année. Elles pourront varier de +/- 30%.

Pour la période de reconduction, les quantités seront à proratiser en fonction de la durée de la seconde période.

3/ Variantes :

Pas de variante

CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX 80, AVENUE G. POMPIDOU-CS 61205 -24019 PERIGUEUX CEDEX

Pour toutes autres consultations, consulter les sites :

www.ch-perigueux.fr , www.achatpublic.com

et

www.journal-officiel.gouv.fr/

4/ Durée du marché :

La durée du marché est de un an à partir de la date de notification du marché. Il sera reconductible 1 fois à compter de la date anniversaire du marché jusqu'au 15 mai 2018.

Conformément à l'article 16 du Code des Marchés Publics et du décret n°2011-1000 du 25 août 2011, la reconduction du marché est tacite, et le titulaire ne peut s'y opposer. Dans le cas de non reconduction, le pouvoir adjudicateur prend par écrit la décision de non reconduire, et ce, au plus tard, 3 mois avant l'échéance annuelle

5/ Exécution du marché :

La prestation sera effectuée impérativement au vu d'un document intitulé « bons de commande », signé par le Directeur du Centre hospitalier ou son représentant.

6/ Lieu d'exécution ou de livraison :

Centre Hospitalier de PERIGUEUX

Magasin Central

80 Avenue Georges POMPIDOU

CS 61205

24019 PERIGUEUX CEDEX

7/ Critères d'attributions :

A partir des critères de jugement des offres pondérés de la manière suivante :

1/ Qualité des produits (40%)

2/ Délai d'émission du BAT (20%)

3/ Délai de livraison après émission du BAT (20%)

4/ Prix (20%)

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire.

Le candidat ne sera définitivement retenu qu'après production de divers documents conformément à l'article 46 du code des marchés publics.

Il s'agit :

1. Des certificats et attestations délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ces obligations fiscales et sociales (imprimé NOTI2 ou 3666).
2. La déclaration figurant à l'article D 8222-5 ou D 8222-7 et D 8222-8 du Code du Travail relative contre le Travail dissimulé.

Document à produire impérativement tous les 6 mois jusqu'à la fin d'exécution du marché.

Le candidat dispose d'un délai de 7 jours ouvrables (jour de demande exclu) pour produire ces documents. Dans le cas contraire, son offre sera rejetée et il sera fait appel au candidat placé en second et ainsi de suite.

CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX 80, AVENUE G. POMPIDOU- CS 61205 24019 PERIGUEUX CEDEX

Pour toutes autres consultations, consulter les sites :

www.ch-perigueux.fr, www.achatpublic.com

et

www.journal-officiel.gouv.fr/

8/ Date limite de remise des offres : Vendredi 27 novembre 2015 à 16 h 00.

9/ Délai de validité des offres : 90 jours

10/ Adresse où les offres doivent être remises :

Cellule des Marchés

Direction des Achats

81, avenue Georges Pompidou

CS 61205

24019 PERIGUEUX CEDEX

11/ Document à fournir :

Le DC2 ou un document équivalent

Les candidats peuvent utiliser les imprimés DC2 disponibles sur le site internet : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat> ou fournir des documents équivalents.

12/ Pièces constitutives du marché :

Le marché est constitué par les éléments contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante

1/ Un bordereau de prix

2/ Le présent cahier signé par le candidat

13/ Modalités d'établissement des prix :

Les prix de règlement s'entendent nets Toutes Taxes Comprises, franco de port et d'emballages au Centre Hospitalier de PERIGUEUX.

Les prix sont fermes pour la première période de 1 an.

La demande de révision des prix est laissée à l'initiative du titulaire du marché.

Les prix pourront être révisés pour la période suivante selon les présentes modalités :

Par rapport au barème du titulaire

Le titulaire fera connaître par courrier avec Accusé de Réception, au plus tard 4 mois avant l'expiration de l'année en cours, les révisions de prix proposés à la baisse ou à la hausse au pouvoir adjudicateur. Au-delà de ces dates, les prix en vigueur seront reconduits.

▀ Clause de sauvegarde.

Dans l'hypothèse d'une hausse de prix, si l'augmentation des prix NET proposés Hors Taxe est supérieure à 1,5%, après étude du marché et des conditions économiques, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas reconduire le marché, sans indemnité pour le titulaire.

CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX 80, AVENUE G. POMPIDOU-CS 61205 -24019 PERIGUEUX CEDEX

Pour toutes autres consultations, consulter les sites :

www.ch-perigueux.fr , www.achatpublic.com

et

www.journal-officiel.gouv.fr/

14/ Délais et modalités de paiement :

Les paiements s'effectueront par mandat administratif suivant les règles de la comptabilité publique et dans les conditions prévues à l'article 98 du Code des Marchés Publics.

Le délai maximum de paiement est fixé à **50 jours** à compter de la réception de la facture.

En cas de dépassement du délai global de paiement, le titulaire a droit au versement d'intérêts moratoires, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage

15/ Comptable assignataire :

Le comptable assignataire chargé du règlement des factures est :

Monsieur l'inspecteur divisionnaire

Trésorerie de Périgieux Etablissements Hospitaliers

80, avenue Georges Pompidou

CS 81 100

24009 PERIGUEUX CEDEX.

16/Renseignements d'ordre administratif et/ou technique :

Madame ROUMAGNAC

Directeur des Achats

Tel : 05.53.45.27.78 (secrétariat)

Fax : 05.53.45.26.74

Mail : da.se@ch-perigueux.fr

Cellule des marchés

Direction des Achats

Tél : 05.53.45.28.93

Mail : dae.marches@ch-perigueux.fr

17/ Attribution de compétences :

En cas de litige résultant de l'application des clauses du présent cahier des charges, le tribunal administratif compétent sera celui du domicile du Centre hospitalier de PERIGUEUX.

18/ Lieu où l'on peut retirer le dossier

Le Dossier de consultation peut être téléchargé sur le site du Centre Hospitalier de Périgueux à l'adresse suivante :

Sur le site du Centre Hospitalier :

www.ch-perigueux.fr

« Marchés publics »

Ou

CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX 80, AVENUE G. POMPIDOU- CS 61205 24019 PERIGUEUX CEDEX

Pour toutes autres consultations, consulter les sites :

www.ch-perigueux.fr, www.achatpublic.com

et

www.journal-officiel.gouv.fr/

Sur la plate forme de dématérialisation :

<http://www.achatpublic.com/>

« Salle des marchés » entreprises

Retrait des dossiers

N° de référence de la consultation : MAPA DA EHOTE 15.0004

19/ Echantillons :

Lot 1 : Pour chaque modèle d'étiquette, les candidats devront présenter 5 planches d'étiquettes imprimées.

Lot 2 : Les candidats devront fournir 5 échantillons de planches vierges au format selon maquette pour essais.

Les échantillons seront joints à l'offre.

Fait à Périgueux, le

LE CANDIDAT

Mention manuscrite

"LU ET APPROUVE"
et signature

Le Directeur des Achats

Anne-Marie ROUMAGNAC